



FORMULAIRE D'ADHESION AU CLUB UTILISATEUR ECUBES

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Fonction : Email :

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

TARIF

Adhésion de l'organisation : **500 € Annuel (*)**

(*) : Au prorata temporis.

Modalité de règlement (au choix) : Facture ou..... Convention Formation

CONDITIONS

Participation

Les prix indiqués comprennent la participation aux manifestations, aux déjeuners & cocktails, aux supports des journées de travail, au fonctionnement de la société (logistique, secrétariat, site Web...). Le règlement se fait par chèque à l'ordre du Club ecubes

Accès au site

L'accès à la partie privative du site Web du club ecubes nécessitera la délivrance d'un code utilisateur et d'un mot de passe qui doivent rester strictement personnels.

Annulations / empêchements

Si un membre à un empêchement, il peut être remplacé par une autre personne de la société qui le représente.

Il peut décider dans le courant de l'année, de se faire représenter par un tiers soit provisoirement, soit définitivement.

Informations

Tout membre du club ecubes accepte de diffuser aux autres membres du club les informations suivantes : entreprise, nom, prénom, fonction et adresse email

Article 1 – Désignation :

Ecubes est une enseigne commerciale de la société ALTO, SARL au capital de 7622,45 Euros (*), dont le siège social est basé à VERTOU sis au 10, allée de la Maladrerie – 44123 Vertou Cedex, immatriculée au registre du commerce de Nantes sous le numéro B 421 845 074 00010 - APE 721 Z représentée par M. Christian THIAVILLE.

(*) ecubes nom déposé à l'INPI.

Article 2 - Objet du Contrat d'adhésion :

L'enregistrement au Club utilisateur ecubes permet à l'ADHERENT de bénéficier d'un ensemble de services et de prestations dès son inscription sur l'année civile en cours. Le Club utilisateur ecubes se veut avant tout un espace d'échange entre des personnes impliquées par l'informatique du décisionnel et du pilotage d'activité pour apporter et recevoir tout type d'information susceptible d'accroître son potentiel en expertise et en connaissance des systèmes d'information de pilotage.

Article 3 - Confidentialité & Sécurité :

L'ADHERENT est déclaré dans la base des adhérents du club utilisateur ecubes, et dispose d'un code d'accès et d'un mot de passe strictement personnel. En cas de perte du code d'accès, une demande de ré activation est demandée au Webmaster du site www.ecubes.fr (webmaster@ecubes.fr). L'ADHERENT peut à tout moment demander sa radiation de la base des adhérents du Club ecubes. La procédure à respecter est la suivante : il en fait la demande via email au Webmaster qui confirmera dès opération effectuée la suppression dans la base des adhérents. La base des adhérents du Club Utilisateur ecubes est une base de données non cessible à des tiers. Elle reste la propriété du Club ecubes. Soucieux de respecter ses adhérents, ecubes.fr est enregistré auprès de la CNIL sous le n° **761705**.

Article 4 - Services proposés :

Le Club utilisateur ecubes permet aux adhérents de bénéficier d'un ensemble complet de services (organisation de manifestations, forum de discussion, cas d'études, séminaires, formations, ateliers techniques,...) sur les activités du décisionnel et du pilotage d'activité. Les actions promues par le Club doivent permettre aux membres du Club d'enrichir leurs bases de connaissances sur le décisionnel et sur le pilotage d'activité.

Article 5 – Fonctionnement du Club :

Un plan d'action (**) est établi annuellement sous l'égide des membres du Club. Celui-ci répertorie les axes de réflexion sur lesquels le Club organise des actions :

- **Organisation de commissions de travail,**
- **Organisation de journées événements,**
- **Organisation de journées professionnelles,**
- **Publication et promotion d'ouvrage des membres.**

(**) : Plan d'action évolutif durant l'année civile à la demande des membres.

Chaque début de mois, une lettre d'information est adressée aux membres afin de les avertir des prochaines manifestations du mois prochain.

Article 6 – Conditions d'accès :

A réception de son inscription, l'ADHERENT reçoit une convention d'adhésion au Club Utilisateur sous forme d'une facture établie à l'ordre de la raison sociale du membre. Eventuellement, si l'ADHERENT le désire, une Convention Formation peut être également lui être établie. La cotisation comprend les frais d'organisation, de gestion du Club, de préparation des séminaires, des ateliers techniques, des commissions, l'entretien du portail www.ecubes.fr.

Représentation : en cas d'absence du membre (congés, maladie,...) l'ADHERENT pourra se faire représenter par un suppléant nommé par lui même en informant préalablement www.ecubes.fr.

Article 7 - Résiliation :

Si l'une des parties venait à manquer à l'une des obligations et ne mettait pas fin à ce manquement dans les quinze jours suivant réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception, le présent contrat d'adhésion serait considéré résolu comme de plein droit.

Article 8 - Loi applicable et attribution de compétence :

La présente convention d'adhésion est soumise à la loi française. En cas de litige, qu'il soit relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes, et même en cas d'urgence, compétence exclusive est attribué au Tribunal de Commerce de Nantes qu'il y ait ou non pluralité de défenseurs ou appel en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.

Fait à, le, en deux exemplaires.

Le représentant légal

Cachet, Signature, Date

« Bon pour accord »

L'ADHERENT Membre du Club ecubes

Cachet, Signature, Date

« Lu et approuvé »